

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

PROCES VERBAL DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 29 JUILLET 2011

Présents : OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry - DOBIAS Serge - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - JOVET Joël - JULIE Sonia - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle

Excusées : NULLANS Marie Paule (pouvoir à Michel OUDARD) - REGNAULT Florence

Absent : PY Adéline

Secrétaire : VILLIEN Gisèle

I – AFFAIRES GENERALES

1. Création d'un parking au hameau de Montméry - Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, ZW 114, au hameau de Montméry. Cette parcelle de terrain pourrait être aménagée en stationnement compte tenu du nombre croissant de véhicules dans ce hameau. Le nombre de places à créer serait de trois, pour un montant de travaux hors taxes de 1 770.00 euros.

Il propose de solliciter les services de l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le projet de création d'un parking de trois places sur la parcelle ZW 114, au hameau de Montméry, pour un montant de 1 770.00 euros hors taxes,
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre des amendes de police.

2. Pose de signalétique Tour du Beaufortain – Demande de subvention

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Tour du Beaufortain traverse la commune de la Côte d'Aime depuis le col Bresson jusqu'au col du Grand Fond .

Sa variante traverse la commune depuis le col Bresson jusqu'à Granier en passant par le col du Rosset, le chalet du mont Rosset et le hameau d'Entre deux nants.

La signalisation en place est composée principalement de balises rouges et jaunes, pour la plupart directement peintes sur rochers ou bois, et de panneaux directionnels en bois, anciens et pas toujours très explicites sur quelques carrefours .

L'objectif des travaux est donc de rénover la signalétique existante en la complétant avec des panneaux directionnels manquant à chaque carrefour, afin de faciliter non seulement la traversée des randonneurs sur le tour du Beaufortain, mais aussi de tous les randonneurs journée qui empruntent tout ou partie de ce tour à l'occasion de randonnées plus courtes :

- Le tour du Mont Rosset et le lac de la Portette notamment qui sont des randonnées journée en boucle qui se font très fréquemment en été au départ de la Chapelle St Guérin (parking),
- Le sentier des 3 villages qui relie Granier à Valezan emprunté par les VTT mais aussi les raquettes en hiver.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Considérant qu'en complétant la signalétique manquante ou défectueuse de ce Tour de pays, la commune de la Côte d'Aime complète et achève les actions entreprises sur son territoire :

- Sentiers des Vignes et de la Pomme autour des villages en 2008 et 2009
- GR 5 en 2010,
- Sentiers des artistes qui traversent les prairies de fauche (Projet Natura 2000 en partenariat avec l'APTV) prévu pour 2011/2012.

Considérant qu'ainsi l'ensemble des principaux sentiers de la commune aura ainsi été couvert à 100% par une signalétique conforme à la charte départementale de balisage,

- Approuve les travaux relatifs à la pose de signalétique sur le sentier « Tour du Beaufortain »,
- Approuve le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 6 025 euros hors taxes,
- Sollicite un financement pour ces travaux du Conseil Général de la Savoie susceptibles d'intervenir dans le cadre du plan tourisme à hauteur de 80 % (GR de Pays),
- Demande l'autorisation de démarrer les travaux dès que possible, ceci afin de pouvoir effectuer une pose avant l'hiver.

3. Aménagement sentiers Tour du Beaufortain et Natura 2000

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de balisage des sentiers du Tour du Beaufortain et Natura 2000.

Pour effectuer ces travaux, des devis ont été demandés à l'Office National des Forêts ainsi qu'à la Société Alpes Paysages.

L'Office National des Forêts a été retenu car moins disant avec des offres toutes taxes comprises de 2 200.64 € pour le Sentier des Artistes Natura 2000 et 3 275.84 € pour le sentier Tour du Beaufortain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de confier à l'Office National des Forêts les travaux d'aménagement des sentiers « Natura 2000 » et « Tour Du Beaufortain »

4. Marché de maîtrise d'œuvre - refuge de La Balme

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des subventions de la Région et du Département ont été attribuées pour la réfection du refuge de La Balme, correspondant à 80 % du montant hors taxe des travaux.

Ainsi les travaux de rénovation vont pouvoir débiter. Il convient de confier la maîtrise d'œuvre à un architecte. Un appel d'offres a été lancé ; seul le cabinet CHORON PELLICIER a répondu avec une proposition de 60 996 € toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de confier au cabinet CHORON-PELLICIER le dossier de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de rénovation du refuge de La Balme,
- Approuve le montant de la prestation qui s'élève à 60 996 € toutes taxes comprises.

5. Convention Région Rhône Alpes – Rénovation refuge de La Balme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 196 487 € a été attribué à la commune pour la rénovation du refuge de La Balme, montant qui correspond à 30 % du montant total hors taxe des travaux .

Le versement de cette subvention est subordonné à la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Prend connaissance du montant de la subvention attribuée par la Région Rhône Alpes, soit un montant de 196 487 € hors taxes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette affaire.

6. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

L'application de l'article 23 de la loi Nome n°2010-1488 du 7 décembre 2010 impose au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) l'instauration, la perception, le contrôle de TCCFE et offre la possibilité de reverser à ses communes adhérentes, le montant de cette TCCFE, déduction faite des frais de gestion et de contrôle.

Cette taxe sera assise sur la quantité d'électricité consommée. Il convient de donner un avis sur un coefficient multiplicateur.

Le Conseil Municipal a le choix entre des coefficients allant de 0 à 8. Il retient 4 avec 6 voix pour + 1 pouvoir (coefficient 0 : 4 voix pour, coefficient 2 : 2 voix pour).

Ce qui va se traduire sur votre facture d'électricité :

Consommateur type TCCFE	kWh/an consommés	Coefficient 2 €/an	Coefficient 4 €/an
Ménage moyen	5 500	8.25 €	16.50 €
Ménage chauffage électrique	15 000	22.50 €	45.00 €

Le Conseil Municipal ne délibère pas ; son avis n'est que consultatif. Le vote du taux revient au SDES.

II – URBANISME

7. Plan Local d'Urbanisme

Le Tribunal Administratif de Grenoble a décidé que la délibération du 29 février 2008 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de LA COTE D'AIME a approuvé le Plan Local d'Urbanisme était annulée.

Ainsi les documents d'urbanisme seront traités avec les textes du Plan d'Occupation des Sols jusqu'à l'approbation du prochain Plan Local d'Urbanisme.

III – DIVERS

8. Décharge de Moulin du Crêt

Le Conseil Municipal confirme que les horaires d'ouverture de la décharge :

Du vendredi 17 heures au lundi 8 heures

Aucun usager ne sera autorisé à accéder en dehors de ces horaires

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 3 août 2011

Le Maire,
M. OUDARD